



Agir pour faire vivre l'esprit du 11 janvier

L'édito de Pascale Coton pour La Lettre confédérale CFTC 1476

Depuis les attentats contre Charlie Hebdo et l'Hypercacher de la porte de Vincennes à Paris début janvier, la population a pris conscience de la nécessité d'agir pour éviter que ce genre de drame ne se reproduise.

Les organisations syndicales (dont la CFTC) se sont, depuis, réunies à deux reprises : le 20 janvier et le 11 février.

Les échanges que nous avons eus sur la portée de ces événements ont permis de constater qu'un consensus se dégagait pour reconnaître que nous avons un rôle éminent à jouer en faveur du « vivre et travailler ensemble » dans les entreprises, les administrations et, plus généralement, sur nos lieux de vie. Nous avons donc décidé de conduire un travail commun.

Cinq thèmes ont été retenus : la lutte contre les discriminations et pour le dialogue social ; le travail comme espace de solidarité et d'intégration ; le parcours de la citoyenneté de l'école à l'emploi ; la lutte contre l'intolérance.

Un travail spécifique sera également engagé sur la question des pratiques religieuses au travail, sur la base du rapport du Conseil économique, social et environnemental rédigé par Gabrielle Simon, ex-vice-présidente de la CFTC.

Au nom de notre organisation, je me suis portée volontaire pour approfondir la réflexion sur les discriminations.

Le bilan de l'accord national interprofessionnel d'octobre 2006 sur la diversité, réalisé par le ministère du Travail en juin dernier, dresse en effet le constat du peu d'enthousiasme des entreprises pour engager des négociations sur le sujet...

Il ne s'agit pas pour les organisations syndicales de se dissimuler derrière une unité de façade, mais de s'engager, au-delà de leurs différences et de leurs divergences d'approches, à poursuivre leurs réflexions et actions communes afin de contribuer, notamment dans le monde du travail, à la défense des libertés, de la solidarité, et à la promotion de la fraternité.

Pascale Coton,
Secrétaire Générale CFTC

18 février 2015